



MAIRIE DE VENTEROL  
24 rue du Bout du Monde  
26110 Venterol

04.75.27.91.11  
[mairie-venterol@orange.fr](mailto:mairie-venterol@orange.fr)

## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Date de convocation : le 02 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Lucas BERNARD (pouvoir à Patrick Blanchet), de Manuel IMBERT et de Vincent TEYSSERE.

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Il désigne un secrétaire de séance : Olivier EMERIAU.

Conformément à l'article L2121-10 du CGCT, il propose aux élus d'ajouter deux points à l'ordre du jour, qui seront traités en ouverture du conseil : *Adhésion Compétence Efficacité Energétique SDED* et *Fixation des indemnités de fonction du Maire*. Proposition adoptée à l'unanimité.

### **1/ DELIBERATION 2024-053 : ADHESION COMPETENCE EFFICACITE ENERGETIQUE SDED**

- Rapporteur : Olivier EMERIAU

La *Compétence Efficacité Energétique* permet de bénéficier de plusieurs interventions liées au patrimoine dont la collectivité est propriétaire, à savoir : le suivi de ses consommations d'énergie, les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage, l'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique, l'accompagnement au déroulement de projets.

Le montant de l'adhésion applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les communes rurales (au sens de la TICFE) est de 0,50 € par habitant et par année civile. L'adhésion est due pour une année civile entière, le montant annuel est au minimum de 200 € et est plafonné à 10 000 €.

Monsieur EMERIAU annonce donc une adhésion de 347 € pour la commune et énumère les avantages à adhérer à ce dispositif. Il rappelle aux élus que parmi les travaux d'investissements programmés en 2024 figure la rénovation énergétique des logements communaux de la Rue du

Bout du Monde, estimée à plus de 50 000 € et pour laquelle une demande d'aides à hauteur de 50 % a été déposée au SDED.

*Voté à l'unanimité*

## **2/ DELIBERATION 2024-054 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

*- Rapporteur : Nicolas JANNOT*

Le Maire annonce qu'il ne prendra pas part au vote de ce point de délibération et se retire de la salle du conseil. Monsieur JANNOT propose de revoir les indemnités du Maire. Il indique avoir évoqué ce sujet avec l'ensemble des adjoints et des conseillers délégués préalablement à ce conseil. Il estime que l'investissement personnel du Maire dans la gestion de la commune, ainsi que les économies enregistrées dans les charges du personnel par son travail, mesurées à ce jour à 44 000 € par an, appellent à réévaluer son indemnisation. Monsieur JANNOT propose aux élus de fixer cette dernière, pour le Maire, au taux maximal de 40,3 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 835) de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

*Validé à l'unanimité*

## **3/ DELIBERATION 2024-048 : COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/06/2024**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2024, vote des budgets, reçu en format imprimé, affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la mairie, ainsi que sur l'application CityAll. Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont donc invités à signer le compte-rendu.

*Validé à l'unanimité*

#### **4/ DELIBERATION 2024-049 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire informe les élus que le chantier du lotissement *Les Ceps de Saint-Jean*, dit St Jean II, a nécessité de solliciter le SDED pour le déplacement de mâts d'éclairage. Afin d'inclure les frais d'intervention qui incombent à la commune et qui n'avait pas été inscrits au Budget primitif 2024 (M57) le Maire propose aux élus les mouvements de crédit suivants :

#### CREDITS A OUVRIR

| Imputation            | Nature                     | Montant  |
|-----------------------|----------------------------|----------|
| 204 / 20415342 / OPNI | Bâtiments et installations | 2 050,00 |
|                       |                            |          |
|                       |                            |          |
|                       | <b>Total</b>               | 2 050,00 |

#### CREDITS A REDUIRE

| Imputation       | Nature  | Montant  |
|------------------|---|----------|
| 23 / 2315 / OPNI | Installations, matériel et outillage techniques | 2 050,00 |
|                  |   |          |
|                  |   |          |
|                  | <b>Total</b>                                    | 2 050,00 |

*Validé à l'unanimité*

#### **5/ DELIBERATION 2024-050 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

- Rapporteur : Nicolas JANNOT

Monsieur JANNOT rappelle aux élus qu'un budget de 15 000 euros a été inscrit au BP 2024 pour les subventions aux associations. Il soumet une liste d'associations qui ont respecté la procédure de demandes de subventions. Monsieur GALLAND déclare qu'un montant sera attribué à chacune d'elles. Il précise cependant que le versement ne pourra avoir lieu qu'après demande directe de l'association. Les attributions pour 2024 ne sont toutefois pas closes. Pour les associations ne figurant pas dans cette liste, toute demande, réalisée en cours d'année, fera l'objet d'une étude par les élus et d'un possible vote en conseil municipal.

| <u>Associations</u>                       | <u>Aides 2024 proposées</u> |
|---|-----------------------------|
| ADMR                                      | 250                         |
| AGEM – Foyer Gounod                       | 300                         |
| AMCNV                                     | 200                         |
| Amitié Présence                           | 100                         |
| ANACR                                     | 50                          |
| APAVEN                                    | 300                         |
| Aides à domicile – PSMS (6,50€/hab x 693) | 4 504                       |
| Association Riverains du Canal            | 150                         |
| APE                                       | 200                         |
| ASV                                       | 200                         |
| AVAM                                      | 300                         |
| Coopérative scolaire                      | 300                         |
| Ecole de Musique de Nyons                 | 200                         |
| EMALA                                     | 360                         |
| Contes & Rencontres                       | 100                         |
| GDS Drôme                                 | 50                          |
| Jardin de Venterol                        | 150                         |
| Le Prétexte                               | 150                         |
| Lire et Faire Lire                        | 100                         |
| MFR de Richerenches                       | 150                         |
| Mémoire de la Drôme                       | 80                          |
| Prévigrêle                                | 2 274                       |
| Protect'Grêle                             | 600                         |
| Sapeurs-Pompiers Humanitaires GSCF        | 50                          |
| Ski-Club Nyonsais                         | 250                         |
| Solidarité Paysans Drôme-Ardèche          | 200                         |
| SSMAD                                     | 150                         |
| Syndicat Vignerons du Nyonsais            | 400                         |
| Trial des Oliviers                        | 100                         |
| -----                                     |                             |
| Réserve                                   | 2 732 €                     |
| Total Général                             | 12 268 €                    |

*Validé à l'unanimité*

## **6/ DELIBERATION 2024-051 : CONTRAT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

Le Maire rappelle aux élus que Monsieur Audric MILESI quittera ses fonctions d'agent technique à compter du 1er septembre prochain. Compte-tenu de la compétence Eau qui sera transférée à l'intercommunalité au 1er janvier 2026, et de l'expectative dans laquelle se trouvent les communes sur ce sujet, il indique vouloir proposer un Contrat à Durée Déterminée de 3 mois, renouvelable, et de conserver cette offre jusqu'en 2026. Les élus approuvent.

Le Maire indique avoir reçu plusieurs candidatures. L'une a retenu son attention, celle de Monsieur Nolan ROCHE, 18 ans, domicilié à Aubres. Il présente son profil et indique qu'il serait recruté à l'indice brut 367 (indice majoré 366) du grade d'adjoint technique territorial. Il précise que rien ne le contraint à un vote en conseil pour acter cette embauche, mais qu'il tient à procéder de la sorte dans un souci de transparence et de collégialité.

L'ensemble du Conseil municipal exprime sa reconnaissance à Monsieur Audric MILESI pour ses années de service au sein de la mairie et lui adresse ses vœux de réussite pour l'avenir. Il aura fait preuve d'un engagement constant et d'une grande polyvalence et d'une appréciable disponibilité, contribuant de manière significative au bon fonctionnement de notre administration.

*Validé à l'unanimité*

#### **7/ DELIBERATION 2024-052 : AVIS CONSULTATION SUR PRELEVEMENT D'EAU - OUGC 84**

*- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT*

L'avis des collectivités a été sollicité par la DDT 84 dans le cadre de la participation du public par voie électronique pour la demande d'Autorisation Pluriannuelle pour le prélèvement d'eau à destination des usages agricoles de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de Vaucluse. La demande porte uniquement sur les volumes, et non sur les ouvrages de prélèvement. Les prélèvements à usage agricole s'entendant comme l'ensemble des prélèvements effectués pour l'usage agricole : irrigation, abreuvement des animaux, lutte antigel, agricole hors irrigation (remplissage et nettoyage du matériel, traitements...), caves viticoles non ICPE.

Le Maire communique aux élus la note d'analyse produite par le SMBVL, la Commission Locale de l'Eau du SAGE ayant également été amenée à émettre une observation. Après lecture de la synthèse, il propose aux élus d'émettre un avis favorable sous réserves de respecter les prescriptions des SAGE (Schéma Aménagement Gestion des Eaux) ou CLE (Commission Locale de l'Eau) des divers bassins versants, telles que : faire apparaître plus clairement le principe fondateur du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (réduction des prélèvements de 20%), disposer de la répartition des besoins entre les différentes structures collectives et les irrigants individuels pour l'année et à l'étiage, ou encore la nécessité d'un bilan à mi-parcours auquel la CLE doit être associée et d'une clause de revoyure des autorisations à 6 ans suite à l'acquisition de connaissance, concernant la ZRE du Lez et l'unité Miocène.

*Validé à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

**Prochaine réunion du Conseil municipal : septembre 2024**